



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 20 - Slovénie Intervention de la Belgique Date: 4 novembre 2014

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par la Slovénie pour donner suite aux résultats du premier examen, notamment la création d'un Observatoire pour les enfants et plusieurs mesures politiques, entre autres sur la protection sociale, les enfants et les jeunes, la protection contre la violence familiale, la traite des êtres humains et les Roms.

Nous estimons cependant qu'en matière de lutte contre la discrimination, des progrès peuvent encore être réalisés. La Belgique recommande donc au Gouvernement Slovène de :

R1 : prendre les mesures nécessaire pour lutter de manière effective contre les discriminations commises par des acteurs publics et privés

R2: accélérer la procédure de ratification de la modification à l'article 8 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

La Belgique voudrait souligner l'importance qu'elle accorde aux organes des traités et procédures spéciales et recommande dans ce cadre aux autorités Slovènes de:

R3: ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Je yous remercie Monsieur le Président.